



Procès-Verbal

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le 30 SEPTEMBRE 2022

Salle des fêtes à Brette les Pins

1. Présentation de la Soirée par l'animateur Pierre BERICH

Ouverture de la soirée à 19h10

Présentation de l'Ordre du Jours :

Ouverture par le Président du District de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Mot d'accueil du Maire de Brette les Pins
- Mot d'accueil du Président de l'AS Brette les Pins
- Indications et essai des boitiers
- Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 1er octobre 2021-Vote
- Présentation du rapport moral 2021/2022 par le Secrétaire Général –Vote
- Bilan technique par l'Equipe Technique Départementale
- Présentation des comptes financiers de la saison 2021/2022 par le Trésorier
- Rapport sur les comptes du Commissaire aux comptes-Approbation des comptes–Vote
- Affectation du résultat-Vote
- Présentation du budget prévisionnel 2022/2023 par le Trésorier–Vote
- Autorisation de cession des locaux situés au 67, bd Winston Churchill au Mans–Vote
- Autorisation de souscription d'un emprunt immobilier–Pouvoirs à donner au Président–Vote

Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Intervention de M. Croze - Profession Sports et Loisirs
- Intervention de M. Navry - Société VEO

Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Présentation des modifications statutaires – **Vote**
- Présentation d'une modification au Statut de l'Arbitrage - **Vote**

Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Ouverture de l'Assemblée Générale Élective

- Election des représentants des clubs sarthois à l'Assemblée Générale de la LFPL - **Vote**
- Présentation des 2 candidats proposés par le Président du District afin de pourvoir à la vacance de 2 places au Comité Direction – **Vote**

Clôture de l'Assemblée Générale Élective

Intervention des invités

- M. Guy RIBRAULT, Vice-président de la Ligue des Pays de la Loire
- M. Frédéric DAVY, Président du District de la Sarthe

Clôture de l'Assemblée Générale

2. Mot d'accueil par M. Frédéric DAVY - Président du District de la Sarthe de Football & Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

DISTRICT DE LA SARTHE DE FOOTBALL

225 rue de Beaugé • 72000 Le Mans • Tél. 02 43 78 32 00 • Fax. 02 43 78 32 09
E-mail : secretariat@sarthe.fff.fr • <http://sarthe.fff.fr>





M. Frédéric DAVY Accueil:

M. Stéphane FOUCHARD - Maire de Brette les Pins

M. Fabrice DESORMES - Président de l'AS Brette les Pins

M. Pascal LEMEUNIER Président du CDOS Sarthe

M. Guy RIBRAULT Vice-Président de la Ligue des Pays de la Loire de Football

M. Nicolas CROZE - Profession Sports et Loisirs

M. Laurent NACRY - Société VEO

Ainsi que les membres du comité de direction du District de Football de la Sarthe

Excuse:

M. Dominique LE MENER – Président du Conseil Départemental

A. [Intervention de M. FOUCHARD Stéphane Maire de Brette les Pins](#)

M. FOUCHARD remercie le District d'avoir choisi sa commune pour la tenue de son assemblée générale annuelle. Après avoir évoqué sa commune, il fait un focus sur le club de foot.

B. [Intervention de M. DESORMES Fabrice - Président de l'AS Brette les Pins](#)

M. Fabrice DESORMES, après avoir remercié le district de sa venue présente son club, ses licenciés, ses équipes.

C. [Représentativité de l'Assemblée](#)

Nombre de Clubs : 146

Nombre de Clubs présents : 104, représentant 71,23 % de l'ensemble des clubs

Nombre de voix : 905

Nombre de voix représentées : 695, représentant 76.79 % du total des voix

D. [Approbation des Procès-Verbaux des Assemblées Générales du 01 octobre 2021](#)

Le Procès-verbal a été publié sur le site du district de la Sarthe de Football le 20 octobre 2021

Conformément à la réglementation électorale, les votes sont les suivants :

104 votants représentant 695 voix,

643 Voix exprimées

DISTRICT DE LA SARTHE DE FOOTBALL

225 rue de Beaugé • 72000 Le Mans • Tél. 02 43 78 32 00 • Fax. 02 43 78 32 09

E-mail : secretariat@sarthe.fff.fr • <http://sarthe.fff.fr>





	VOIX	%
Pour	643	100
Contre	0	0

Le Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 01 octobre 2021 est adopté à 100 % des voix exprimés.

E. Rapport Moral 2021-2022 présenté par le Secrétaire Général – Stéphane MARANDEAU

Il m'appartient de vous présenter le rapport moral. Le rapport moral retrace l'activité du District dans toute la saison écoulée.

Le district de la Sarthe c'est **154 clubs - 23 585 licenciés (+11.58%) - 7 640 matchs joués**

Le secrétaire réalise un bilan de chaque commission du District :

- **Commission d'Organisation des Compétitions Seniors**
- **Commission d'Organisation des Compétitions Jeunes**
- **Commission Féminines Seniors**
- **Commission Féminines Jeunes**
- **Commission du Football Animation**
- **Commission de l'Arbitrage** – 7 arbitres récompensés pour 20 ans + plus de service.
- **Commission du Football Diversifié**
- **Commission de Discipline**
- **Cellule de Veille** – le FC DEGRE vainqueur du Défi Zéro Carton
- **Commission des Terrains et Installations Sportives**

F. Approbation du rapport Moral de la saison 2021-2022

À la suite d'un problème technique le vote électronique ne peut avoir lieu.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité des présents.

G. Bilan Technique

a) Vincent Garnier CTD – PPF.

- Bilan des formations réalisées
- Stagiaires reçus aux différentes formations D.E.S / B.E.F / B.M.F
- PARCOURS de PERFORMANCE FEDERAL
- RESULTATS DES SELECTIONS SARTHOISES
- MISE EN PLACE DES CENTRES DE PERFECTIONNEMENT GARDIEN DE BUT

b) Meddy CHAUVINEAU – CTD – DAP

- ✓ Présentation du DAP = Développement & Animation des Pratiques
- ✓ Opération TOUTES FOOT
- ✓ LABEL Jeunes & Féminines

c) Florian FREMEAUX – Agent de développement

DISTRICT DE LA SARTHE DE FOOTBALL





- ✓ Bilan Service Civique
- ✓ Les Nouvelles Pratiques : Foot en Marchant
- ✓ Sport adapté Handisport : Recensement des clubs
- ✓ Futsal

H. Rapport Financier – Saison 2021-2022 – Présenté par le Trésorier Général – Fabien POIRRIER

Compte-rendu financier de l'exercice 2021/2022 comptes arrêtés au 30 juin 2022.

Le Trésorier général du District de football de la Sarthe, Fabien POIRRIER présente les états financiers de l'exercice écoulé, arrêtés par la Commission des finances en date du 8 septembre 2022.

Le compte de résultat fait état d'un total des Produits s'élevant à 539 174 € et d'un total des Charges s'élevant à 494 887 €.

Compte tenu de l'ensemble de ces données détaillées et commentées par le Trésorier Général, il ressort un résultat excédentaire de **+ 44 287 €**.

Le total du Bilan s'élève **288 423 €**.

Les capitaux propres s'élèvent à **137 925 €**

Le Trésorier Général commente par ailleurs la situation de la trésorerie de l'association.

Il informe par ailleurs les clubs du solde de la Caisse de Solidarité s'élevant à **38 569.80 €** et rappelle les missions de cette Caisse de Solidarité.

Rapport sur les comptes annuels et conventions réglementées du Commissaire aux comptes

Monsieur Luc ROLLAND – Cabinet COMPTAFRANCE procède à la lecture de son rapport sur les comptes annuels. Il certifie sans réserve que ceux-ci sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de la saison 2021/2022, de la situation financière et du patrimoine du District de la Sarthe de Football au 30 juin 2022. Il explicite le fondement de son opinion et justifie ses appréciations.

Il procède ensuite à la lecture de son rapport sur les conventions réglementées et expose qu'il ne lui a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale.

I. Approbation des états financiers 2021/2022

Conformément aux statuts du District, après lecture des rapports du Commissaire aux comptes, les comptes sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Conformément à la réglementation électorale, les votes sont les suivants :

DISTRICT DE LA SARTHE DE FOOTBALL

225 rue de Beaugé • 72000 Le Mans • Tél. 02 43 78 32 00 • Fax. 02 43 78 32 09
E-mail : secretariat@sarthe.fff.fr • <http://sarthe.fff.fr>





104 votants représentant 695 voix ,
688 Voix exprimées

	VOIX	%
Pour	688	100
Contre	0	

Les comptes annuels 2021/2022 sont approuvés, quitus est donné au Trésorier Général à 100 % des voix exprimées.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée générale.

J. Affectation du résultat de l'exercice 2021/2022

Le Trésorier Général propose l'affectation du résultat de l'exercice clos au 30 juin 2022 s'élevant à **44 287 €** au compte « report à nouveau ».

Conformément à la réglementation électorale, les votes sont les suivants :

104 votants représentant 695 voix
675 Voix exprimées

	VOIX	%
Pour	657	97.33%
Contre	18	2.67%

L'affectation du compte de résultat proposée est adoptée à 97.33% des voix.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée générale.

K. Présentation du Budget prévisionnel 2022/2023 Fabien POIRRIER – Trésorier Général

Le Trésorier Général présente le Budget prévisionnel 2022/2023 (arrêté par le Codir en date 29 aout 2022) à l'assemblée générale et décrit les grandes hypothèses retenues pour établir celui-ci.

Le Budget présenté s'équilibre à hauteur de **526 500 €**.

Conformément aux statuts du District, ce Budget prévisionnel est soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Conformément à la réglementation électorale, les votes sont les suivants :

104 votants représentant 695 voix,
649 voix exprimées

	VOIX	%
Pour	643	99.08%
Contre	6	0.92%

Le Budget prévisionnel 2022/2023 est approuvé à 99.08% des voix.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée générale.

DISTRICT DE LA SARTHE DE FOOTBALL





L. AUTORISATION DE CESSION DES LOCAUX DE L'ANCIEN SIEGE SOCIAL

Le Trésorier Général rappelle la situation vacante de l'ancien siège social situé 67 Boulevard Winston Churchill au Mans, dont le District de la Sarthe de Football est propriétaire.

Vides et désespérément invendus depuis le transfert de siège social en 2018, une proposition de rachat de ces locaux a été soumise au District de la Sarthe par « Cénovia Cités » organisme intermédiaire dans le cadre du rachat complet de l'immeuble par la collectivité « LE MANS METROPOLE » souhaitant une réhabilitation complète du quartier urbain.

La proposition établie a été approuvée par le Comité Directeur le 20 septembre 2022 dans son principe et son montant à savoir :

- Proposition d'acquisition, exclusivement dans un cadre amiable, moyennant le prix de 300 € par m² net vendeur (surface approximative du local : 290 m²) + 2 garages à 2 000 € : **soit 91 000 €**
- Tous les frais de la vente seront supportés par l'acquéreur, Cénovia Cités
- L'acquéreur prendra possession du bien dans son état actuel sans recours contre le vendeur

Le Trésorier informe l'assemblée générale que les démarches de cette cession nécessitent une autorisation préalable de l'assemblée générale, puis une autorisation du Comex de la FFF, conformément aux statuts.

Il précise que ces informations communiquées après l'arrêté du Budget prévisionnel par le Codir et en attente d'accord de l'assemblée générale, ne sont évidemment pas intégrées dans ce budget prévisionnel préalablement adopté.

Le Trésorier Général propose à l'assemblée générale de se prononcer sur l'autorisation accordée au Président du District de poursuivre cette cession à hauteur de **91 000 €** net vendeur, et de donner tous les pouvoirs au Président pour accomplir les formalités nécessaires pour cette vente immobilière.

Conformément à la réglementation électorale, les votes sont les suivants :

104 votants représentant 695 voix
628 voix exprimées

	VOIX	%
Pour	538	99.11 %
Contre	90	0.89%

Cette résolution est adoptée par l'assemblée générale à 99.11.% des voix.

M. AUTORISATION DE SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT IMMOBILIER

Le Trésorier expose à l'assemblée générale la situation locative du District de la Sarthe de Football.

Le bail avec le propriétaire actuel pour le siège social expirera au mois d'avril 2024.

Le Bureau du Codir travaille sur 2 hypothèses :

- Rachat au propriétaire des locaux actuels
- Achat d'autres locaux avec déménagement et transfert de siège au Mans, et sa périphérie

DISTRICT DE LA SARTHE DE FOOTBALL

225 rue de Beaugé • 72000 Le Mans • Tél. 02 43 78 32 00 • Fax. 02 43 78 32 09
E-mail : secretariat@sarthe.fff.fr • <http://sarthe.fff.fr>





Afin d'avancer sur les prochaines étapes d'acquisition immobilière selon l'une ou l'autre des hypothèses, le Trésorier Général informe l'assemblée qu'un avis de principe favorable a été accordé par le Crédit Agricole au District en vue de la souscription d'un prêt immobilier d'un maximum de 820 000 € sur 17 ans avec garantie hypothécaire du bien et sous réserve :

- Ø de l'accord de l'AG du District
- Ø de la cession du local des Sablons (**autorisée par l'AG sur la précédente résolution**)
- Ø de la confirmation des subventions sollicitées

Il rappelle qu'il s'agit d'un maximum autorisé, l'idée étant de souscrire un nominal d'emprunt moindre le moment venu.

Le Trésorier Général propose à l'assemblée générale de se prononcer sur l'autorisation accordée au Président du District à souscrire le moment venu un emprunt immobilier auprès du Crédit Agricole dans la limite de ce plafond autorisé en vue de devenir propriétaire de son siège social, et de donner tous les pouvoirs au Président du District pour accomplir les formalités nécessaires dans le cadre de ce financement.

Conformément à la réglementation électorale, les votes sont les suivants :

104 votants, 625 Voix exprimées
625 voix exprimées

	VOIX	%
Pour	535	85.60 %
Contre	90	14.60 %

Cette résolution est adoptée par l'assemblée générale à 85.60 % des voix.

N. Clôture l'assemblée générale Ordinaire à 20h50.

3. [Intervention de M. Nicolas CROZE - PROFESSION SPORTS ET LOISIRS](#)

M. CROZE présente l'association PROFESSION SPORTS ET LOISIRS.

4. [Intervention de M. Laurent NACRY - SOCIÉTÉ VEO](#)

Présentation de la société VEO

DISTRICT DE LA SARTHE DE FOOTBALL

225 rue de Beaugé • 72000 Le Mans • Tél. 02 43 78 32 00 • Fax. 02 43 78 32 09
E-mail : secretariat@sarthe.fff.fr • <http://sarthe.fff.fr>





5. Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

A. MODIFICATION DES STATUTS DU DISTRICT

Art. 12.5.6 Dispositions spécifiques à l'élection de la délégation des représentants des Clubs de District à l'assemblée générale de la Ligue

12.5.6 Dispositions spécifiques à l'élection de la délégation des représentants des Clubs de District à l'assemblée générale de la Ligue Pour les besoins du présent article :

- les « Clubs de District » sont les clubs ne répondant pas à la définition de « club de Ligue ».
- les « Clubs de Ligue » sont les clubs dont l'une au moins des équipes est engagée pour la saison en cours dans un championnat organisé par la Ligue ou la Fédération.

Les ententes, les groupements ne sont pas pris en compte pour la définition de club de Ligue. **Chaque saison, l'Assemblée Générale du District élit la délégation (délégués et suppléants) représentant les Clubs de District appelée à siéger à l'assemblée générale de la Ligue.**

12.5.6 Dispositions spécifiques à l'élection de la délégation des représentants des Clubs de District à l'assemblée générale de la Ligue Pour les besoins du présent article :

- les « Clubs de District » sont les clubs ne répondant pas à la définition de « club de Ligue ».
- les « Clubs de Ligue » sont les clubs dont l'une au moins des équipes est engagée pour la saison en cours dans un championnat organisé par la Ligue ou la Fédération.

- Tous les 4 ans et sur la même durée que le mandat du Comité de Direction, l'Assemblée Générale de District élit les délégués représentant les Clubs de District appelés à siéger à l'Assemblée Générale de la Ligue.

L'Assemblée Générale du District élit des délégués et des suppléants pour pallier toute absence.

Conformément à la réglementation électorale, les votes sont les suivants :

108 votants représentant 720 Voix
613 Voix exprimées

	VOIX	%
Pour	591	96.41 %
Contre	22	3.59 %

La modification des statuts du district est approuvée avec, 96.41 % de voix.

DISTRICT DE LA SARTHE DE FOOTBALL

225 rue de Beaugé • 72000 Le Mans • Tél. 02 43 78 32 00 • Fax. 02 43 78 32 09
E-mail : secretariat@sarthe.fff.fr • <http://sarthe.fff.fr>





B. AJOUT DISPOSITION 72 AU STATUT DE L'ARBITRAGE

Article 41 – Nombre d'arbitre

Dispositions L.F.P.L. : les obligations en nombre d'arbitres sont ainsi fixées :

-un nombre minimal déterminé au paragraphe 1 ci-après dépendant du niveau de l'équipe première, lequel conditionnant les sanctions sportives prévues à l'article 47 du présent Statut.

-un nombre global déterminé au paragraphe 4 ci-après dépendant du nombre d'équipes seniors engagées en championnat, lequel conditionnant les sanctions financières prévues à l'article 46 du présent Statut.

Le recrutement des arbitres est obligatoire pour les clubs participant aux compétitions officielles.

Le nombre d'arbitres officiels que les clubs doivent mettre à la disposition de leur District ou de leur Ligue, **conformément aux conditions de couverture** définies à l'article 33, est variable suivant la compétition à laquelle participe leur équipe première et ne peut être inférieur à :

- Championnat de Ligue 1 : **12** arbitres dont **1 arbitre féminine**, dont **3 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes** et dont **7** arbitres majeurs,
- Championnat de Ligue 2 : **10** arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 3 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 6 arbitres majeurs,
- Championnat National 1 : 8 arbitres dont 2 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 4 arbitres majeurs,
- Championnat National 2 : 7 arbitres dont 1 formé et reçu au cours des 3 saisons précédentes et dont 3 arbitres majeurs,
- Championnat National 3 : 6 arbitres dont 1 formé et reçu au cours des 3 saisons précédentes et dont 3 arbitres majeurs,
- Championnat Régional 1 : 5 arbitres dont 3 arbitres majeurs,
- Championnat Régional 2 : 4 arbitres dont 2 arbitres majeurs,
- Championnat Régional 3 : 3 arbitres dont 2 arbitres majeurs,
- Championnat Départemental 1 : 2 arbitres dont 1 arbitre majeur,
- **Dispositions L.F.P.L. : Championnat Départemental 2 : 1 arbitre**
- **Disposition D72 : Championnat Départemental 3 : 1 arbitre**

Conformément à la réglementation électorale, les votes sont les suivants :

108 votants représentant 720 voix
604 Voix exprimées

	VOIX	%
Pour	443	73.34 %
Contre	161	26.66 %

L'ajout de la disposition D72 au Statut de l'arbitrage est approuvée avec 73.34 % de voix.





C. Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

6. Ouverture de l'Assemblée Générale Elective

A. Intervention de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales – Bernard PASQUIER

- ✓ Informations sur la validation des candidatures des délégués (4 candidatures reçues : 3 validées, 1 rejetée)
- ✓ Informations sur la validation des candidatures au Codir

B. PRÉSENTATION DES CANDIDATS AU TITRE DE LA DÉLÉGATION REPRÉSENTANT - LES CLUBS DE DISTRICT AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE LA LIGUE 2022/2023



Jean-Claude BOUTTIER
G.S.I.S. Courgains



Abel DEGAUGUE
A.S. Fyé



Philippe BENOIS
C.S. Le Mans Cheminots

Conformément à la réglementation électorale, les votes sont les suivants :

	Jean-Claude BOUTTIER		Abel DEGAUGUE		Philippe BENOIS	
Nbre Votant	108 votants, représentant 720 voix					
Nbre de Voix Exprimées	639		641		646	
	VOIX	%	VOIX	%	VOIX	%
Pour	625	97.81 %	609	95.01 %	587	90.87 %
Contre	14	2.19 %	32	4.99 %	59	9.13 %

MM. BOUTTIER – DEGAUGUE – BENOIS sont élus.

C. ELECTION DES MEMBRES AUX PLACES VACANTES DU COMITE DIRECTEUR



DISTRICT DE LA SARTHE DE FOOTBALL

225 rue de Beaugé • 72000 Le Mans • Tél. 02 43 78 32 00 • Fax. 02 43 78 32 09
E-mail : secretariat@sarthe.fff.fr • <http://sarthe.fff.fr>





a) Election de XAVIER AUBERT



Xavier AUBERT
CO St Saturnin La Milesse

Conformément à la réglementation électorale, les votes sont les suivants :

108 votants représentant 720 voix, 644 Voix exprimées

	Xavier AUBERT	
	VOIX	%
Pour	562	87.27 %
Contre	82	12.73 %

XAVIER AUBERT intègre le Comité Directeur avec 87.27% de voix « pour ».

b) Election de LAURENT GARNIER



Laurent GARNIER
US Vibraye

Conformément à la réglementation électorale, les votes sont les suivants :

108 votants représentant 720 voix, 640 Voix exprimées

	Laurent GARNIER	
	VOIX	%
Pour	517	80.78 %
Contre	123	19.22 %

Laurent GARNIER intègre le Comité Directeur avec 80.78% de voix « pour ».

D. Clôture de l'assemblée Elective



DISTRICT DE LA SARTHE DE FOOTBALL





7. Intervention de M. RIBRAULT Guy, Vice-Président de la Ligue des Pays de la Loire de Football

8. Clôture de la soirée par M. Frédéric DAVY – Président du District de la Sarthe de Football.

Je remercie la mairie de Brette les Pins pour le prêt de la salle polyvalente grâce à son maire Mr Stéphane FOUCHARD, ainsi que le club de Brette les pins sous la présidence de Fabrice DESORMES et de ses bénévoles pour l'organisation de cette soirée. Ceci nous permet de faire notre assemblée générale dans de bonnes conditions et en dehors du district.

Après deux années compliquées à cause du COVID, nous avons pu avoir une saison complète. Le football en France et en particulier sur notre territoire a connu une forte hausse de licenciés. Notre district a connu une année exceptionnelle et c'est pour ça que je tiens à vous féliciter, vous les clubs, pour votre dynamisme après le Covid. Vous avez ouvert vos portes jusqu'à fin juin début juillet 2021 pour accueillir des jeunes, faire des portes ouvertes, faire des intra-clubs, ce qui vous a permis d'être actif par rapport à d'autres sports. Nous sommes revenus sur des niveaux de licences de 2018, nous avons enregistré une forte évolution chez nos petits (le foot d'animation, les jeunes filles, les jeunes garçons...). Malgré cette forte évolution, nous avons connu aussi des pertes de licences sur les catégories vétérans, séniors et les arbitres.

En octobre dernier, le bureau a été renouvelé à 50% avec un nouveau Président, un nouveau secrétaire, un nouveau trésorier et un nouveau Vice-Président. Nous n'avons rien lâché pour servir la cause du football sarthois. Nous avons même eu plusieurs personnes qui nous ont rejoints en cours d'année pour intégrer certaines de nos commissions.

D'ailleurs, je remercie toutes les personnes (au nombre de 12) qui nous ont contacté pour venir nous rejoindre, malheureusement, nous n'avons pas pu accepter tout le monde, sachant que certaines de nos commissions étaient déjà complètes. Chaque commission a pu s'organiser afin de répondre à nos objectifs communs.

Nous avons eu un début de championnat qui a été marqué par le Pass sanitaire, ce qui a engendré des difficultés dans certains de nos clubs. Nous avons même été obligé de décaler deux rencontres début janvier à cause de la pandémie. Nous avons dans la globalité pu organiser les rencontres sans trop de difficulté. Nous avons pu aller jusqu'au bout et nous avons pu organiser toutes nos finales pour cette fin d'année chez nos seniors, nos jeunes et nos vétérans. Nous avons pu réorganiser les différents défis comme le challenge Lacroix-Coutant avec le foot d'animation, nos finales U11 départementaux et le Festi U13 départemental.

Les points noirs :

Cette année sera marquée par la disparition d'un club mythique, le Mans SOM. Avec la ligue, j'ai travaillé sur le dossier pour avoir des solutions. Mais plus le temps passait, plus le Mans SOM s'enfonçait avec de plus en plus de dettes malgré l'aide de la ville du Mans. Le club enregistrait trop de difficultés pour qu'il puisse encore être présent dans les différents championnats de la ligue et du district. Nous avons créé un groupe de travail avec l'équipe technique du district et de la ville mais sans succès. Nous n'avons jamais pu avoir de bonnes relations avec le bureau du Mans SOM. La décision de l'arrêt a été prise en ce début d'année 2022 lors d'un comité de direction de la ligue. Les enfants ont repris le chemin des terrains dans d'autres clubs de la ville du Mans et des alentours.

Cette saison a été marquée par des incivilités comme jamais nous avons eu auparavant. Le contexte s'est aggravé autour du terrain, et sur les terrains avec beaucoup trop de dossiers en instance cette saison. Je rappelle que le travail des commissions se fait sur la base des FMI, de vos courriers et des réponses aux convocations.

Vous devez répondre aux demandes des commissions pour éclairer les décisions. Nous serons fermes sur les incivilités en 2022/2023.



DISTRICT DE LA SARTHE DE FOOTBALL

225 rue de Beaugé • 72000 Le Mans • Tél. 02 43 78 32 00 • Fax. 02 43 78 32 09
E-mail : secretariat@sarthe.fff.fr • <http://sarthe.fff.fr>





Je demanderai à chaque club de désigner un commissaire de terrain pour que l'on retrouve de la sérénité dans nos clubs. Il faut que le foot redevienne un sport de compétition et de loisir, mais dans le respect des règles, il faut que chacun retrouve sa place dans le football. Il faut que le club soit responsable de ses supporters et du respect des règles.

Nous avons mis en place le samedi 17 septembre, un groupe de travail avec les joueurs, les entraîneurs et les arbitres de D1 pour agir contre les incivilités, « qui fait quoi !!! » Nous avons pu tous communiquer ensemble autour de plusieurs thèmes : Avant la rencontre, pendant la rencontre, après la rencontre et que faire face aux incivilités en dehors du terrain, et là-dessus nous sommes tous tombés d'accord de nommer un référent (Dirigeant) pour le club sur qui on peut s'appuyer si les insultes fusent, mais aussi de permettre d'arriver dans de bonnes conditions, savoir où se trouve les vestiaires, de faire un accueil café ou thé pour les dirigeants, d'avoir accès rapidement à la tablette chargée, de savoir où on s'échauffe... déjà quand vous arrivez dans un climat sain, il y a de grande chance que la rencontre se passe bien. En plus, si vous communiquez entre clubs autour d'un café, rien de tel pour que le climat soit favorable et que vous passiez un bon week-end de football.

On enregistre un turn-over important chez les arbitres. Le district forme, et trop d'arbitres arrêtent... Nous devons respecter et faire respecter les arbitres, mieux les intégrer, les associer aux rencontres et aux clubs.

Pour finir ;

Comme vous l'avez vu durant cette assemblée générale, le district de la Sarthe se porte bien, tous les voyants sont au vert. C'est grâce à vous tous et votre investissement de tous les jours dans vos clubs. Votre engagement pour avoir plus de licenciés, pour proposer les pratiques plurielles à de nouveaux membres. Notre engagement est de vous suivre, de vous aider et de répondre à vos questions.

Nous vous avons entendus, nous sommes actuellement en négociation avec une entreprise pour avoir des prix défiants toute concurrence sur des nouvelles tablettes avec une aide du district de la Sarthe.

Les modalités sont à définir pour les mois d'octobre et de novembre 2022.

Depuis 1 an, je suis passé dans 40 clubs environ pour voir des rencontres de D1 et D2 mais aussi pour les remises de labels, pour les anniversaires de club, dans vos assemblées générales etc... j'ai pu voir dans tous les clubs la même envie, que l'on soit dans un club de 50 licenciés ou de 500. Vous restez les mêmes personnes, des personnes engagées dans vos missions et c'est grâce à vous que le football reste le premier sport en France et dans notre département.

Notre engagement en tant que bénévoles du district est de travailler pour l'avenir. Grâce à votre approbation nous allons pouvoir continuer notre travail pour que le siège du district reste route de Baugé au Mans. Nous avons fixé des priorités pour cette saison et nous continuerons à avoir des priorités avec des délais d'exécution pour que l'on puisse avancer...

Merci pour le soutien du CDOS représenté par Mr LEMEUNIER et je remercie le président délégué de la ligue des Pays de la Loire Mr RIBRAULT d'avoir assisté à notre assemblée générale.

Le district de la Sarthe vous invite à passer de l'autre côté pour passer un moment de convivialité.

Merci de votre écoute et à très bientôt sur les terrains.

Clôture de l'Assemblée Générale à 22h05.

Le Secrétaire du District

Stéphane MARANDEAU

Le Président du District

Frédéric DAVY



DISTRICT DE LA SARTHE DE FOOTBALL

225 rue de Beaugé • 72000 Le Mans • Tél. 02 43 78 32 00 • Fax. 02 43 78 32 09
E-mail : secretariat@sarthe.fff.fr • <http://sarthe.fff.fr>

